

## SYNTHESE DU RAPPORT FINAL

# **17RD680 – « ETUDE ET VALIDATION DU PROCÉDE MICRO-ONDES POUR LE TRAITEMENT NIMP15 DES PALETTES BOIS », MODIFIÉ PAR L'ENONCE SUIVANT : « MICRO-ONDES & LABPALETTES : UNE NOUVELLE VOIE DE DEVELOPPEMENT »**

---

### **Bénéficiaire(s) du projet :**

FNB / Commission palettes

### **Prestataire(s) :**

En collaboration et partenariat avec le CRITTBOIS (travaux techniques), Intégral Vision (animation de réunion en intelligence collective) et DesignByFred (création graphique et site internet)

### **Montant du soutien apporté par France Bois Forêt :**

58 254 €

### **Objectifs et contexte :**

Objectifs initiaux : Les objectifs initiaux de ce programme étaient de confirmer les performances de la technologie du procédé micro-ondes pour le traitement NIMP15. L'objectif final était de fournir aux Pouvoirs Publics (Ministère de l'Agriculture / DGAL) des éléments de preuve de l'efficacité du process, et une méthodologie de suivi et de contrôle pour en garantir traçabilité et reproductibilité, ainsi qu'une mesure des énergies nécessaires et la définition de l'environnement industriel pour l'intégration de cette technologie.

Du fait de l'incapacité d'un partenaire majeur à assurer ses engagements, le périmètre de l'étude et les objectifs initiaux ci-dessus ont dû être révisés et adaptés.

En parallèle, d'autres problématiques ont été identifiées nécessitant la mise en place d'un outil de réflexion et de prospective susceptible de faire émerger des projets de développement de solutions, d'innovations et assurer leur mise en œuvre rapide. Cet outil, sous forme de « Lab », s'intitule le LabPalettes.

Ainsi, la création du LabPalettes devrait permettre de répondre à trois objectifs principaux :

- Définir et établir un plan de développement pour le process microondes, ou autres alternatives, dans le cadre du traitement NIMP15, anti-bleu et anti-moisissures ;
- Etudier les thématiques d'avenir porteuses pour les industriels de la palette bois ;
- Etablir un premier retour d'expérience permettant d'identifier les améliorations, les besoins... pour que le dispositif « Lab » soit pérenne, évolutif, et autonome.

### **Principaux résultats obtenus :**

- **Mise en place du LabPalettes** : définition d'une charte d'engagement, d'un logo et création d'un site internet dédié – Diffusion d'un communiqué de presse – organisation du 1<sup>er</sup> atelier en co-réflexion (30 participants) – définitions des travaux prioritaires à traiter en 2020 et élaboration des feuilles de routes correspondantes

- **Micro-ondes et autres technologies** : travaux de veille sur les techniques alternatives de traitement NIMP15 - identification d'une société ayant conçu une installation (seul projet mondial) pour le traitement NIMP15 par micro-ondes en Hongrie – Présentation du projet à la DGAL pour poursuite des travaux en 2021 et accord de principe pour le soutien sur une étude exploratoire qui devrait permettre de finaliser la reconnaissance officielle de la technologie micro-ondes par l'Etat français

### **Valorisation des travaux :**

- Diffusion du communiqué de presse pour la création du LabPalettes
- Diffusion du compte-rendu de l'atelier de co-réflexion du LabPalettes aux participants
- Diffusion d'informations sur le site dédié : [www.labpalettes.com](http://www.labpalettes.com)
- Présentation des feuilles de route élaborées lors de l'atelier aux membres de la Commission Palettes
- Présentation des travaux sur le micro-ondes à la DGAL

### **Proposition de deux indicateurs pour évaluation (maximum ½ page) et analyse :**

- Indicateur 1 :

Retours des participants sur le 1<sup>er</sup> atelier de co-réflexion – D'après l'enquête qui a été réalisé à la suite de l'événement, les participants ont en moyenne donné la note de 3,65 sur 4 concernant la satisfaction de leur participation à la journée.

- Indicateur 2 :

Avancement des travaux micro-ondes dans l'objectif d'une intégration à moyen terme de ce procédé dans le programme de conformité NIMP15 français : la DGAL a confirmé son soutien pour continuer les travaux dans les mois qui viennent et en 2021, suite à l'identification d'un nouveau partenaire potentiel pour lancer les essais.